

# Projet de loi Développement des territoires ruraux

Frantz DERLICH

Géomètre-Expert

Volvic 10-11 septembre 2004

# Introduction

- n Nouvelle dynamique
  - n Projets de loi aménagement urbain
  - n Espaces ruraux : évolutions récentes et contrastées
- n Territoires variés en France
  - n Phénomène de périurbanisation
  - n Augmentation population rurale
  - n Agriculture : 10% des emplois ruraux
  - n Diversification des activités

# Introduction

- n Intérêt de l'espace rural
- n Attentes nouvelles en termes
  - n D'aménagement
  - n De protection de l'environnement

# Le constat

- n Croissance démographique
  - n Variée en fonction des espaces
  - n Certains espaces en perte de vitesse
    - n Perte d'emplois agricoles
    - n Non compensée par d'autres activités
- n Nouvelle politique
  - n Répondre à ces situations contrastées
  - n Outils d'aménagement adaptés

# Agriculture et forêt

- n Rôle important dans l'économie rurale
  - n Productivité
  - n Gestion de l'espace
  - n Environnement, paysages, cadre de vie
  - n Surfaces agricoles
    - n Plus de la moitié du territoire national
  - n 200 000 exploitations situées en secteur périurbain
  - n Forêt : 27% du territoire
    - n Attractivité de l'espace rural

# Politiques publiques

## n Évolution

- n D'un soutien au développement production agricole
- n À une politique globale d'aménagement
- n D'une logique de redistribution des ressources
- n À une démarche d'accompagnement des projets locaux

# Action de l'Etat : territoires ruraux

- n Développer l'activité économique
- n Renforcer leur attractivité : meilleur accès aux services
- n Contribuer à l'équilibre entre les différents usages de l'espace rural
- n Assurer la solidarité nationale au profit des territoires les plus défavorisés
- n Promouvoir un développement durable : diversité des territoires
- n Créer une nouvelle dynamique en faveur de la montagne
- n Adapter les missions de certains établissements publics

# Le Projet de loi

- n Développement des activités économiques
- n Instruments de gestion foncière, rénovation du patrimoine rural bâti
- n Accès aux services
- n Espaces naturels
- n La montagne
- n Établissements publics
- n Outre-mer

# Instrument de gestion foncière, rénovation du patrimoine rural bâti

- n Protection des espaces agricoles et naturels périurbains
- n Dispositions relatives à l'aménagement foncier
- n Rénovation du patrimoine rural bâti

# Protection des espaces agricoles et naturels périurbains

- n Compétence de la région
  - n Protection et mise en valeur de ces espaces
  - n Compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale
  - n Délimitation de certains espaces en concertation
  - n Programme d'action correspondant
  - n Acquisition de terrains possible
  - n Inconstructibilité de ces espaces dans les documents d'urbanisme

# Protection des espaces agricoles et naturels périurbains

## n Intervention des SAFER

- n Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

- n Droit de préemption au nom de la région dans ces secteurs

## n Création de l'agence régionale des espaces agricoles et naturels périurbains

- n Compétente pour acquisitions foncières

# Dispositions relatives à l'aménagement foncier

- n Politique d'aménagement rural
  - n Contribuer à la prévention des risques naturels
  - n Assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine rural et des paysages

# Dispositions relatives à l'aménagement foncier

- n Remplacement du mot « remembrement rural » par « aménagement foncier agricole et forestier »
- n But de l'aménagement foncier rural :
  - n Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières
  - n Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux
  - n Contribuer à l'aménagement du territoire communal défini dans les documents d'urbanisme communaux

# Différents modes d'aménagement foncier

## n Nouveaux modes

n Aménagement foncier agricole et forestier

n Échanges et cessions amiables d'immeubles  
ruraux

n Avec périmètre

n Sans périmètre

n Mise en valeur des terres incultes

n Réglementation et protection des boisements

n Réorganisation foncière

# Transfert de compétence

- n De l'Etat au Département, procédures et moyens
  - n Conduite d'opération
    - n Ordonner une opération
    - n Clôturer cette opération
  - n Commission d'aménagement foncier
    - n Désignation des membres
    - n Suppression de la CNAF

# Rôle des communes

- n Demande d'aménagement foncier émane des communes
  - n Sauf réglementation des boisements et mise en valeur terres incultes
- n Le Conseil Général consulte la commune avant d'ordonner l'opération

# Prise en compte de l'environnement

- n Parc Naturel Régional représenté dans la Commission Communale d'Aménagement Foncier
- n Étude d'aménagement pour AFAF et échanges amiables avec périmètre
- n Protection des boisements renforcée pendant l'opération
- n Rôle de l'Etat
  - n Porter à connaissance
  - n Fixe les prescriptions environnementales
  - n Grand ouvrage : Préfet assure cohérence
  - n Autorise le plan et les travaux connexes

# Conclusion

- n Transfert Etat ==> Département
- n Prise en compte environnement
- n Évolution des modes d'aménagement
- n Concrétisation de la pratique de l'aménagement foncier généraliste